

OBJET : Tarifs Entrée Musée de l'Ecole

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que l'activité Musée de l'Ecole est désormais municipale,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'accès à ce lieu culturel et de mémoire,

Considérant que le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs d'entrée au Musée de l'Ecole à compter du 1^{er} septembre 2023 :

	MONTILIENS	EXTERIEURS
ENTREE VISITE LIBRE		
Adulte	Gratuit	2,50 €/personne
Etudiant et demandeur d'emploi (sur justificatif)	Gratuit	Gratuit
Enfant - de 12 ans	Gratuit	Gratuit
GROUPE SCOLAIRE & ANIMATION Sur Réservation - Maximum 30 élèves - Présence obligatoire de 2 accompagnants actifs		
GROUPE SCOLAIRE	Gratuit	Forfait 50€ Gratuit pour les accompagnants
GROUPE ADULTE & ANIMATION Sur Réservation - Minimum 15 personnes		
GROUPE ADULTE	Gratuit	3€ / Personne

Précise que ces tarifs donneront lieu soit à une facturation soit feront l'objet du paiement via la plateforme de réservation en ligne.

Acte exécutoire :

Transmis le : 22-08-2023

Publié le : 22-08-2023

Monteux, le 17 août 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX